



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS

**PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN VUE DE LA PASSATION  
D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN  
INTERESSANT PLUSIEURS SERVICES DE L'ÉTAT  
EN REGION NORD – PAS-DE-CALAIS**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : [le lundi 23 janvier 2011 à 15h00](#)**

# Sommaire

Pages

<b><u>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>ARTICLE 3 – PRESTATIONS SIMILAIRES</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b><u>5 à 6</u></b>
<u>4.1 – Modalités de la consultation</u>	
<u>4.2 – Nature du marché – Contenu et modalités des prestations</u>	
<u>4.3 – Durée du marché</u>	
<u>4.4 – Description et exécution des prestations</u>	
<u>4.5 – Modalités de retrait du dossier de consultation</u>	
<u>4.6 – Composition du dossier de consultation</u>	
<u>4.7 – Variantes</u>	
<u>4.8 – Options</u>	
<u>4.9 – Modifications de détail du dossier de consultation</u>	
<u>4.10 – Groupement</u>	
<b><u>ARTICLE 5 – MODALITES DE REMISE DES OFFRES</u></b>	<b><u>6 à 9</u></b>
<u>5.1 – Pièces relatives à la candidatures</u>	
<u>5.2 – Présentation et pièces relatives à l'offre</u>	
<u>5.3 – Date limite de réception des offres</u>	
<u>5.4 – Délai de validité des offres</u>	
<u>5.5 – Dépôt des offres</u>	
<b><u>ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b><u>9 à 10</u></b>
<u>6.1 – Critères de choix</u>	
<u>6.2 – Notation</u>	
<u>6.2.1 – Notation de la valeur technique de l'offre</u>	
<u>6.2.2 – Notation du prix des prestations</u>	
<u>6.2.3 – Note finale</u>	
<b><u>ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>ARTICLE 9 – JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>ANNEXE relative aux modalités de la consultation dématérialisée</u></b>	<b><u>12 à 13</u></b>

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Les services déconcentrés de l'Etat ont décidé de coordonner leurs besoins communs en matière de travaux d'entretien de leurs bâtiments.

A cet effet est mis en place un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande alloti.

Outre la réalisation des travaux, objet du marché, la procédure mise en place poursuit un objectif de développement durable. A cet effet une clause d'insertion est insérée au marché et une attention particulière est portée au choix des matériaux mis en œuvre ainsi qu'au traitement des déchets de chantier.

Les services déconcentrés de l'État adhérant au présent marché sont dénommés « services bénéficiaires » dans le CCAP et le CCTP.

Il s'agit des services suivants :

- Centre d'études techniques de l'équipement Nord - Picardie – CETE
- Secrétariat Général pour l'administration de la police de Lille – SGAP
- Direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais – DDSP62
- Direction départementale de la sécurité publique du Nord – DDSP59
- Direction interrégionale de la police judiciaire – DIPJ
- Direction zonale des CRS – DZCRS
- Direction zonale de la police aux frontières – DZPAF
- Ecole nationale de police de Roubaix – ENP
- Direction interrégionale des douanes et droits indirects – DID
- Région de gendarmerie Nord – Pas-de-Calais – RGEND
- Rectorat d'Académie – RECTORAT
- Inspection d'académie du Pas-de-Calais – IA62
- Inspection d'académie du Nord – IA59
- Services judiciaires du ressort de la de la Cour d'appel de Douai – SAR
- Direction régionale des finances publiques et départementale Nord– DRDFIP 59
- Direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais – DDFIP 62
- Direction régionale des affaires culturelles – DRAC
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRAAF
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL
- Direction régionale de l'INSEE – INSEE
- Préfecture du Nord – PREF59
- Préfecture du Pas-de-Calais – PREF62
- Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais – DDTM 62
- Direction départementale des territoires et de la mer du Nord – DDTM 59
- Direction départementale de la cohésion sociale du Nord – DDCS 59
- Direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais – DDCS 62
- Direction départementale de la protection des populations du Nord – DDPP 59
- Direction départementale de la protection des populations du Pas-de-Calais – DDPP 62

## **ARTICLE 2 - ALLOTISSEMENT**

Le marché est organisé en lots géographiques et en lots techniques. Chaque lot est attribué à un seul titulaire. Les limites des lots géographiques correspondent aux limites des arrondissements les composant (voir carte en annexe 4 du CCAP) :

Lots géographiques	Arrondissements	Lots techniques
Lot géographique n° 1	Avesnes-sur-Helpe	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 2	Cambrai, Douai	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 3	Valenciennes	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 4	Arras	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 5	Béthune, Lens	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 6	Lille	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 7	Boulogne-sur-Mer, Montreuil	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 8	Calais, Saint-Omer	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds
Lot géographique n° 9	Dunkerque	A - Electricité
		B - Plomberie, sanitaire, CVC
		C - Menuiserie
		D - Peinture, sols,
		E - Plâtrerie, cloisons, plafonds

### **ARTICLE 3 – PRESTATIONS SIMILAIRES**

Chaque lot pourra faire l'objet d'un marché similaire dans les conditions de l'article 35-II-6 du code des marchés publics, afin de couvrir les travaux d'entretien de nouveaux sites, pour la somme des lots du présent marché.

### **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### 4.1 - Modalités de la consultation

La procédure de passation de cette consultation est celle de l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles 1, 7, 14, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics (décret n°2006 975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié).

#### 4.2 - Nature du marché - Contenu et modalités des prestations

Le présent marché est un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, destiné à permettre la réalisation de travaux d'entretien dans les locaux occupés par des services de l'Etat ou des opérateurs publics, tels que mentionnés à l'article 1 du présent règlement. Le contenu et les modalités d'exécution des prestations sont stipulés dans les pièces contractuelles du marché (CCAP et CCTP).

#### 4.3 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de 24 (vingt-quatre) mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit deux fois pour une durée de 12 (douze) mois à l'initiative du représentant du pouvoir adjudicateur qui notifiera sa décision au titulaire au moins un mois avant la date d'échéance. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

Il n'y aura pas plus de 2 (deux) reconductions, la durée totale du marché ne pouvant excéder quatre ans.

#### 4.4 - Description et exécution des prestations

Les modalités d'exécution des prestations sont précisées dans le CCTP et ses annexes. Les travaux sont déclenchés par l'émission d'un ordre de service à l'initiative du service de l'Etat adhérent au marché (maître d'ouvrage) pour le compte duquel ils sont réalisés. L'ordre de service peut préciser et compléter les modalités d'exécution en tant que de besoin.

#### 4.5 - Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis en ligne, à disposition des opérateurs économiques sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats qui en feront la demande pourront recevoir le dossier par la voie postale ou par voie électronique.

La demande doit être faite auprès de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais à l'adresse :

Préfecture de région Nord – Pas-de-Calais  
Secrétariat général pour les Affaires Générales  
Mission régionale achat –1<sup>er</sup> étage couloir D  
12 rue Jean Sans Peur  
59039 Lille cedex  
Tel. : 03 20 30 53 07  
Mel. : mram@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

#### 4.6 - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est transmis gratuitement aux candidats.

Il contient les documents suivants par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
  - annexe 1 : prix horaires et coefficients applicables sur le prix des fournitures
- les bordereaux de prix unitaires (BPU) dûment complétés ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses trois annexes ;
  - annexe 1 : modèle d'ordre de service ;
  - annexe 2 : comptes assignataires et programmes d'imputation budgétaire ;
  - annexe 3 : dispositions applicables aux établissements pénitentiaires ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses deux annexes ;
  - annexe 1 : bilan trimestriel ;
  - annexe 2 : protocole de sécurité.
- le cadre de mémoire technique.

Le présent règlement de consultation, annexé au dossier de consultation des entreprises, ne constitue pas un document contractuel.

#### 4.7 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 4.8 - Options

Le marché ne comporte pas d'option.

#### 4.9 - Modifications de détail du dossier de consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur, chargé de coordonner la passation du marché, se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Cette disposition reste valable dans le cas où cette date serait reportée.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### 4.10 – Groupement

En cas de groupement, l'attributaire pourra être conjoint ou solidaire avec désignation d'un mandataire solidaire.

### **ARTICLE 5 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES**

Les offres sont constituées de deux dossiers : le dossier de candidature et le dossier de l'offre. Ils sont présentés dans une enveloppe unique. **Chaque dossier** porte les précisions suivantes :

- nom du candidat,
- objet de l'appel d'offres,
- identification du ou des lots pour lesquels le candidat dépose une offre,
- mention "candidature" sur le dossier de candidature,
- mention "offre" sur le dossier de l'offre.

Tous les documents doivent être signés par une personne habilitée à engager la personne morale candidate ; si le signataire n'est pas un représentant légal de la personne morale, le dossier comporte l'acte lui donnant la capacité de signer.

Le prix des offres est exprimé en euros (€) ; toute proposition effectuée dans une autre monnaie ou devise sera rejetée.

## 5.1 - Pièces relatives à la candidature

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

1. l'imprimé lettre de candidature (formulaire DC1) complété dans toutes ses rubriques, daté et signé ;
2. le cas échéant, les pouvoirs de la personne signataire de l'offre si elle n'est pas un représentant légal de l'entité candidate ;
3. l'imprimé de déclaration du candidat (formulaire DC2) renseigné, auquel sont annexés impérativement les renseignements suivants :
  - une liste de références de prestations similaires réalisées au cours des trois dernières années, précisant l'identité des entreprises ou services donneurs d'ordre, la nature et l'importance des prestations (notamment les montants). A défaut de références, tous éléments de nature à justifier la capacité du candidat sont acceptés ;
  - une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
  - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat et /ou les membres du groupement disposent pour la réalisation de marchés de même nature.
  - les justificatifs de qualification professionnelle (QUALIBAT, QUALIFELEC) et de certification (ISO, NF Service Bâtiment).
  - La preuve de la capacité des candidats peut être établie par tous autres moyens.
4. le cas échéant, une copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.

Les formulaires DC1, DC2 sont téléchargeables sur le site internet du ministère de l'économie à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

## 5.2 - Présentation et pièces relatives à l'offre

Les offres sont remises en 2 (deux) exemplaires dont un dossier original, plus 1 (une) copie sur support informatique (clé USB, disque ou CD). Les BPU sont transmis sous forme de tableur Excel ou Open Office.

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats transmettent dans une enveloppe fermée les documents figurant dans le tableau suivant « Pièces à fournir concernant l'offre établie par l'entreprise » :

<b>Pièces à fournir concernant l'offre établie par l'entreprise</b>	
<u>Liste de documents à produire</u>	<u>Observations</u>
Ces documents sont à produire <u>une seule fois</u> , à l'appui de l'offre	
Relevé d'identité bancaire ou postal	
Délégations de pouvoir des personnes habilitées à représenter l'entreprise	A joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise.
<u>Liste de documents à produire</u>	<u>Observations</u>
Ces documents sont à produire pour <u>chaque</u> lot inclus dans l'offre du candidat :	
Acte d'engagement (AE)	L'AE : document joint à compléter, dater et signer. Il sera accompagné, le cas échéant, des demandes d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement des sous-traitants.
Les bordereaux de prix unitaires	Les BPU : cadre joint à compléter, dater et signer.
Les prix horaires	Cadre joint à <a href="#">l'annexe 2</a> de l'acte d'engagement à compléter, dater et signer.
Mémoire explicitant les dispositions particulières que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission ainsi que l'organisation opérationnelle envisagée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de mémoire technique joint à compléter,</li> <li>- En joignant tous éléments complémentaires utiles : exemples de fiches d'intervention, exemples de documents de suivi</li> <li>- <u>Ainsi que le curriculum vitae</u> des cadres, des chefs d'équipes et des techniciens chargés de l'organisation et de la réalisation des prestations du lot.</li> </ul>

Remarque : Il n'est pas demandé aux candidats de renvoyer signés, le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) joints au dossier de consultation, pour attester qu'ils en ont pris bonne connaissance.

Néanmoins, ces pièces font partie intégrante du marché et ne peuvent en aucune façon être modifiés par les candidats.

#### 5.3 - Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir au service destinataire avant la date limite indiquée dans l'avis de publicité, sous peine de ne pas être retenues.

#### 5.4 - Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours.

## 5.5 - Dépôt des offres

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats, le représentant du pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise des dossiers.

Les candidats doivent choisir entre deux modes de remise des candidatures et des offres :

- soit une remise dématérialisée par transmission électronique sur la Plate-forme « [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) » ;  
L'annexe 1 du RC comporte les informations permettant le dépôt de plis de candidature et d'offre dématérialisée.
- soit une remise physique par voie postale, ou bien par dépôt en mains propres.  
Dans cette hypothèse, le candidat transmet, ou dépose contre reçu, le dossier contenant sa candidature et le dossier contenant son offre sous pli cacheté, portant la mention : « consultation MRA 5962 001 » – appel d'offres ouvert, engagé pour la réalisation de travaux d'entretien des locaux de certains services de l'Etat en région Nord - Pas-de-Calais - A ouvrir **exclusivement** par la mission régionale achat ».

Ce courrier est adressé par pli recommandé avec demande d'avis de réception postale ou déposé contre récépissé à l'adresse suivante :

**Préfecture de Région  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
Mission régionale achat  
1<sup>er</sup> étage – couloir D  
12, rue Jean sans Peur  
59039 Lille cedex**

Le candidat ne peut choisir qu'un seul de ces deux modes de remise. Le mode de remise de la candidature et le mode de remise des offres doivent être identiques.

Au cas où le candidat enverrait plusieurs propositions (par le même mode de remise), seule la dernière proposition, arrivée dans le délai imparti, sera prise en considération par l'administration.

Le pli comprend :

- l'ensemble des pièces relatives à la qualité, la capacité ainsi que la régularité sociale et fiscale du candidat selon le détail indiqué à l'article 5.1 ci-avant.
- l'ensemble des pièces constituant l'offre du candidat, selon le détail indiqué à l'article 5.2 ci-avant.

## **ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES**

Il est effectué dans les conditions prévues notamment aux articles 53, 58 et 59 du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet de la présente consultation. A ce titre, sont éliminées sans être étudiées les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé qu'est :

- inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ;
- inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

## 6.1 - Critères de choix

Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

1. Prix des prestations : 60 %
2. Valeur technique de l'offre : 40 %.

## 6.2 - Notation

La notation de chacun des critères s'effectuera de la manière suivante :

### 6.2.1 - Notation de la valeur technique de l'offre

La valeur technique de l'offre sera appréciée d'après le mémoire technique qui devra impérativement répondre aux points suivants (cf. tableau précédent page 11) :

- A1 - effectifs, qualification des personnes affectées à l'exécution du contrat ;
- A2 - moyens matériels de l'entreprise,
- A3 - organisation et les méthodes de gestion prévues pour exécuter la prestation,
- A4 - délais d'intervention proposés,
- B1 – B2 - démarches qualité et environnementale et actions d'insertion.

Pour chacun de ces critères, il est demandé aux candidats de répondre précisément comme demandé dans le cadre de mémoire technique, complété le cas échéant de tous éléments utiles.

La note technique est décomposée comme suit :

- A - Organisation - quatre premiers points du mémoire technique, 70% de la note technique ;
- B - Démarches en faveur du développement durable - deux derniers points, 30%.

### 6.2.2 - Notation du prix des prestations

Les offres des candidats admis seront notées sur la base des critères suivants :

Le prix des prestations se verra attribuer une note sur 10 répartie de la façon suivante :

- une note sur 7 relative à l'offre de prix calculée sur la base de devis estimatifs établis à partir des BPU (80%) et des coefficients de tarification hors BPU (20%), telle que

Note de l'offre jugée = (prix de l'offre conforme la moins disante / prix de l'offre jugée) x 7

- une note sur 3 appréciée en fonction des tarifs horaires (pour moitié) et de la remise contractuelle par tranche de travaux (pour moitié), telle que

Note de l'offre jugée = (prix de l'offre conforme la moins disante / prix de l'offre jugée) x 3

### 6.2.3 - Note finale

La note finale de l'offre sera obtenue en ajoutant la note sur 10 du prix pondérée par le coefficient de 60 % à la note sur 10 de la valeur technique pondérée par le coefficient de 40 %.

Les offres seront ainsi classées de la meilleure (note la plus proche de 10) à la moins bonne (note la plus proche de 0). En cas d'égalité entre deux candidats, celui qui aura la meilleure note sur le critère de prix sera classé en meilleure position.

## **ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire sous un délai de **5 jours** les pièces mentionnées à l'article 46 du code des marchés publics, justifiant de sa situation sociale et fiscale. A défaut sa candidature n'est pas retenue.

Ces pièces doivent être produites spontanément tous les six mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

## **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Toute question relative à la présente consultation devra être transmise au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres et obligatoirement par l'intermédiaire de la plate-forme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), ou par fax au 03.20.30.59.91 à l'attention de la Mission Régionale Achat ou encore par mel à l'adresse [mra@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr](mailto:mra@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr).

Une réponse sera donnée en temps utile à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation et au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres.

## **ARTICLE 9 – JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX**

En cas de litige, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.

La juridiction compétente est le tribunal administratif de Lille dont les coordonnées sont les suivantes :

Tribunal administratif  
143, rue Jacquemars Giélée  
BP 2039  
59014 Lille Cedex  
Téléphone : 03 20 63 13 00  
Télécopie : 03 20 63 13 47

A \_\_\_\_\_, le

Le Pouvoir adjudicateur

## ANNEXE RELATIVE AUX MODALITES DE LA CONSULTATION DEMATERIALISEE

La présente consultation est passée en application de l'article 56 du code des marchés publics et de l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

Dans les pages suivantes, il est fait référence au site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Pour cela, les soumissionnaires doivent se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

### A. Certification :

La candidature et l'acte d'engagement doivent être signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencé sur la liste établie par la ministre chargé de l'économie, des finances et de l'emploi disponible sur le site [www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/](http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/)

### B. Retrait du dossier de consultation des entreprises :

Les candidats peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la rubrique « rechercher une consultation », sous la référence **MRA59620010**.

Pour ce faire, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

### C. Dépôt de l'offre :

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique ; le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant la capacité pour engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Il est rappelé que les offres sont déposées jusqu'à la date indiquée sur l'avis de publicité (voir page 1 du présent règlement de consultation) et ce, quel que soit le mode de dépôt. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de ce délai sera considéré comme hors délai.

Il est rappelé aux soumissionnaires que si la candidature transmise par voie électronique est rejetée en application de l'article 52 du code des marchés publics, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

### Format des fichiers :

Les dossiers de candidature et d'offre sont présentés sur deux fichiers distincts.

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf »
- A ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »
- A ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures.

#### Anti-virus :

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus.

Si un virus est détecté, et à défaut de réparation tentée ou réussie par le pouvoir adjudicateur, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu. Le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

#### D. Copie de sauvegarde :

Le candidat qui transmet sa candidature sous la forme dématérialisée peut adresser également au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde présentée sur support papier ou support physique électronique et envoyée dans les mêmes délais.

La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Si un virus est détecté sur les candidatures ou offres transmises par voie électronique ou si elles ne sont pas parvenues au pouvoir adjudicateur dans le délai imposé ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

#### E - Remarques complémentaires :

1. Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification.
2. L'administration s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du pouvoir adjudicateur et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme.
3. Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :
  - manuel d'utilisation
  - conditions générales d'utilisation
  - prérequis techniques

Ces documents décrivant l'utilisation du site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) font partie intégrante du règlement de consultation.

4. Le retrait des documents électroniques n'impose pas au soumissionnaire de déposer électroniquement son offre, et inversement.